Décision n° 2013-1234
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 8 octobre 2013
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses sociétés
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes,

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment les articles L.41 à L.43, R.20-44-05 à R.20-44-26 et D.406-05 à D.406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 21 juin 2013 portant modification du tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu les demandes présentées par les sociétés mentionnées en annexe ;

Après en avoir délibéré le 8 octobre 2013 ;

Décide :

Article 1 – Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses sociétés pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

© Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

Article 2 - Le directeur de l'accès mobile et des relations avec les équipementiers de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 8 octobre 2013 Le Président

Jean-Ludovic SILICANI

Annexe à la décision n° 2013-1234
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 8 octobre 2013

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198200109	OFFICE PUBLIC DE L HABITAT	12 RODEZ	1 VHF
198301359	DELPRAT PHILIPPE	15 TRIZAC	1 VHF
198700409	BOURGEOIS PIERRE	42 VERANNE	1 VHF
198906376	COMMUNE DE ST GEORGES MOTEL	27 ST GEORGES MOTEL	1 VHF
199100595	GAILLARD PATISSIER	56 LOCMINE	2 UHF
199103245	PAQUET MICHEL ALPHONSE	59 OBRECHIES	1 VHF
199110545	SOC COOP PRODUCT CHARPENTIERS	92 BAGNEUX	1 UHF
199203584	NOILHETAS JEAN PAUL	87 FEYTIAT	1 VHF
199203713	CIMENT RENFORCES INDUSTRIES	71 VITRY EN CHAROLLAIS	1 UHF
199207049	SCP GEODE - GEOMETRES EXPERTS	73 BOURG ST MAURICE	2 VHF
199208170	ALLO ALLO TAXI SERVICE	78 CHATOU	2 VHF
199400459	PAR S ON FRANCE	75 PARIS	1 UHF
199400473	GAEC DU PLENET	42 VERRIERES EN FOREZ	1 VHF
199404932	LYCEE GEN TECHNOLOGIQUE HONORE	75 PARIS	1 UHF
199405179	AMBULANCES KERLEAU	22 MINIHY TREGUIER	1 VHF
199405684	ASSOCIATION ROUSSILLON 4X4	66 BAHO	1 UHF
199507806	PRIGENT ET ASSOCIES	35 DINARD	1 UHF
199600205	TRANSPORTS SANITAIRES FRANCAIS	94 THIAIS	1 VHF
199604613	SNC GESTHOTEL	75 PARIS	1 UHF
199700399	SOCIETE MEUSIENNE D'ENROBES	55 BELRUPT EN VERDUNOIS	1 VHF
199701748	VALEO SYSTEMES THERMIQUES	72 LA SUZE SUR SARTHE	5 UHF
199703840	ALSACE LORRAINE CONDUITE	38 GRENOBLE	1 UHF
199801965	CEMEX BETONS SUD OUEST	81 ALBI	1 VHF
200001381	AIR ET TECHNIQUE	93 SEVRAN	1 UHF
200002116	AMBULANCE SAINT MARCELLINOISE	38 ST MARCELLIN	1 VHF
200002200	PAVILLON DE LA MUTUALITE	33 BORDEAUX	1 UHF
200002293	COMMUNE D ENGINS	38 ENGINS	1 VHF
200101140	GDF SUEZ ENERGIE SERVICES	63 ST BEAUZIRE	1 UHF
200200197	SOCIETE DE COGENERATION DE	39 TAVAUX	1 UHF
200301299	SECURITAS FRANCE SARL	10 SOULAINES DHUYS	2 VHF
200401173	TOTAL RAFFINAGE MARKETING	64 UZEIN	2 UHF
200401848	BRICODEAL SOLUTIONS	33 BORDEAUX	4 UHF
200500278	SEGEPO DECOLLETAGE	69 ST LAGER	1 UHF
200501009	SYNDICAT DES PILOTES STATION DE	56 LORIENT	1 VHF
200501027	PUBLICIS DIALOG	75 PARIS	1 UHF
200501523	SECURITAS FRANCE SARL	44 NANTES	2 UHF
200700529	PASTURAL ET COMPAGNIE	51 EPERNAY	3 UHF
200800027	GEN INDUSTRIELLE PROTECTION GD	49 ST BARTHELEMY D ANJOU	2 UHF
200801384	ASCO LOGISTIQUE	76 LE HAVRE	1 UHF
200900116	SECURITAS FRANCE SARL	71 LE CREUSOT	2 UHF
200900141	SARL GOLFS D AQUITAINE	33 BORDEAUX	2 UHF
200900689	TRANSPORTS BRANGEON	27 GAILLON	1 UHF
201000068	GARDIENNAGE ECLIPSE SURETE	31 BLAGNAC	2 UHF
201000532	SECURITAS FRANCE SARL	91 LES ULIS	2 UHF
201101475	LE VOYAGE A NANTES	44 NANTES	3 UHF

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
201101489	RADIO-SERVICE PLUS	60 BORNEL	1 UHF
201200539	BOUYGUES BATIMENT IDF	92 BOULOGNE BILLANCOURT	1 UHF
201200604	AGENCE UNITE SECURITE PRIVEE	75 PARIS	1 UHF
201200914	SOGEA NORD OUEST	78 ROSNY SUR SEINE	2 UHF
201201031	SICRA	75 PARIS	1 UHF
201201111	ASSOCIATION TAXIS VERTS	20 BASTIA	2 VHF
201300004	SOGEA NORD OUEST	76 MONT ST AIGNAN	1 UHF
201300076	SOGEA NORD OUEST	78 ROSNY SUR SEINE	1 UHF